

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [villeneuvea](#)

<https://www.cadre21.org/membres/dbd3465e9bd6f6062f93efd6>

Date d'obtention : 2023-11-28 17:11:08

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que cette méthode d'intervention n'est pas un substitut à l'enquête policière, mais bien une première intervention au niveau scolaire pour arrêter la distribution dans un premier temps et permettre à l'école de jouer son rôle d'éducation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

En aucun temps, je ne regarderai des images sur un cellulaire appartenant à un élève si j'ai des doutes qu'elles sont de nature pornographique.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je devrai faire preuve de bienveillance et garder en tête que mon rôle se situe surtout au niveau de la protection de l'intégrité physique et psychologique des élèves concernés et au niveau de l'éducation afin d'éviter à d'autres jeunes de se retrouver dans de telles situations.